

L'hon. M. CRERAR: Je l'ignore.

L'hon. M. BALLANTYNE: Me permettez-vous de vous poser une question?

L'hon. M. CRERAR: Certainement.

L'hon. M. BALLANTYNE: Mon honorable ami faisait partie du ministère quand celui-ci décida de continuer l'exécution de son programme de construction maritime pour les motifs que j'ai déjà indiqués. Mon honorable ami était membre du Gouvernement lors du vote des 30 millions. Les autres 10 millions dont mon honorable ami parle devaient être ajoutés à ces 30 millions et représentaient un résidu de l'exercice précédent.

L'hon. M. CRERAR: Le ministre de la Marine a dit, le 5 juillet, que le crédit supplémentaire qu'il demandait était pour compléter le programme de construction maritime. Or, veut-il dire que lorsqu'il revint à la charge l'année suivante pour demander vingt millions, comme il le fit le 23 mars 1920, et lorsqu'il revient encore aujourd'hui, nous demander ces huit millions, cela s'accorde avec sa déclaration du 5 juillet 1919? Il faut avoir beaucoup d'imagination pour en venir à cette conclusion. Mais parlons de nouveau de la construction des navires. Que le comité comprenne bien ceci. Mon honorable ami de Frontenac (M. Edwards) était sincère l'autre jour, j'en suis certain—et je ne voudrais pas douter non plus un seul instant de la sincérité de mon très honorable ami, le leader du Gouvernement. Après avoir dit que toutes les commandes avaient été données alors que je faisais parti du cabinet, il a ensuite modifié sa déclaration en faisant exception pour deux d'entre elles. Mais je ferai remarquer au comité, et je tire ces renseignements du rapport du ministère de la Marine et des Pêcheries pour l'exercice 1919-1920, que le 1er juillet 1919, on a commandé vingt navires, dont dix en 1920.

M. EDWARDS: D'où mon honorable ami tire-t-il ses renseignements?

L'hon. M. CRERAR: Je prends ces renseignements dans le rapport du ministère de la Marine et des Pêcheries, que je tiens dans ma main. Je pourrais même citer les noms des navires, mais je ne le ferai pas, parce que cela prendrait trop de temps. Tous mes collègues peuvent trouver ces renseignements à la page 15 du rapport du ministère de la Marine et des Pêcheries pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1920.

[M. Casgrain.]

M. EDWARDS: Puis-je poser une question à mon honorable ami?

L'hon. M. CRERAR: Je n'ai que vingt minutes à ma disposition.

M. EDWARDS: Cele ne prendra qu'une seconde, et c'est dans le but d'obtenir un renseignement. Mon honorable ami peut-il me dire combien de commandes furent données après le 31 mars 1920?

L'hon. M. CRERAR: Deux navires ont été commandés après le 31 mars 1920. D'après mes renseignements, ces commandes furent données le 7 avril 1920, pour des navires qu'on devait construire à Vancouver. Cela réfute assez bien la prétention de mon honorable ami. Je reconnais que l'instabilité qui a suivi la guerre devait entraîner une baisse, mais le ministre de la Marine et des Pêcheries est à blâmer pour ne pas avoir prévu la dépréciation de la valeur des navires qui est arrivée à ce moment-là. On l'avait prévue aux Etats-Unis, et je dirai au comité que plusieurs des chantiers maritimes américains avaient été fermés bien avant que mon honorable ami ne cessât ses commandes au Canada. Quelles sont les circonstances actuelles? Nous avons seize navires en construction dans nos chantiers, d'après les renseignements fournis l'autre soir au comité. On m'a dit qu'on en avait mis deux en chantier récemment à Halifax; ils nous coûtent en moyenne \$191.50 par tonneau. Si nous construisons des navires aujourd'hui, c'est à cause de cette politique d'imprévoyance. Aussitôt qu'ils auront été construits, nous pourrions déduire 50 p. 100 de leur valeur et leur évaluation sera encore trop élevée. Le projet est loin d'être pratique, quand on songe à la situation financière dans laquelle on est aujourd'hui.

Je me permettrai maintenant de critiquer le bilan que nous a soumis le ministre l'autre jour, mais très amicalement, car le ministre de la Marine et des Pêcheries sait qu'il n'y a entre nous aucune animosité personnelle. Puisque nous nous trouvons dans une nouvelle situation aujourd'hui avec nos navires, envisageons-la franchement. Je sais que c'est ce que mon honorable ami fait dans ses affaires privées, et c'est ce que tous mes autres collègues doivent faire dans les mêmes circonstances. Le montant que l'on a réservé pour la dépréciation de ces navires est apparemment juste suffisant pour en couvrir la valeur dans cinquante ans, d'après mes calculs. Si je fais erreur, qu'on me corrige.

L'hon. M. BALLANTYNE: Il est malheureux que l'honorable député n'ait pas.